



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LE FESTIVAL DE  
MARNE POUR L'ORGANISATION D'UN  
SPECTACLE LE 6 OCTOBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-356  
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – pour l'organisation du spectacle de François & the Atlas Mountains, précédé de la représentation de Laura Cahen, le mercredi 6 octobre 2021, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 3 650 € (trois mille six cent cinquante euros) Nets ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – une convention pour l'organisation du spectacle de François & the Atlas Mountains, précédé de la représentation de Laura Cahen, le mercredi 6 octobre 2021, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 3 650 € (trois mille six cent cinquante euros) Nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211012-lmc1H8941H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021 Date de Publication : 12/10/2021
---

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211012-lmc1H8941H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021  
Date de Publication : 12/10/2021